



Onzième session

QUESTION EXAMINEE PAR LE CONSEIL DE SECURITE A SES 749^{ème} ET 750^{ème} SEANCES
LE 30 OCTOBRE 1956

Deuxième et dernier rapport du Secrétaire général concernant le plan pour
une Force internationale d'urgence des Nations Unies demandé par l'Assemblée
générale dans sa résolution du 4 novembre 1956 (A/3276)

ADDITIF

Note du Secrétaire général : Outre les communications
reproduites dans les documents A/3302 et Add.1 à 28, le
Secrétaire général a reçu la communication ci-après
transmise par l'observateur permanent de la Suisse auprès
des Nations Unies

New York, le 26 novembre 1956

Désireux d'apporter sa contribution au rétablissement de la paix dans le
Proche-Orient, le Conseil fédéral suisse a décidé de prendre à la charge de la
Confédération les frais du transport de la Force d'urgence des Nations Unies
effectué par les avions de la SWISSAIR de Naples en Egypte, du 13 au 26 novembre
1956, date à laquelle échoit le contrat conclu le 11 novembre entre les Nations
Unies et la SWISSAIR.

Cette décision du Conseil fédéral couvre les frais de transport proprement dits
et le montant d'environ 30.000 francs suisses payés par la SWISSAIR par mandat
des Nations Unies pour l'assurance du personnel de cette compagnie. Sont exclus,
cependant, les frais découlant de l'assurance des risques de guerre.

/...

En vertu de cette décision, la SWISSAIR n'aura plus aucune prétention financière à faire valoir contre les Nations Unies et inversement. En particulier, les Nations Unies n'auront aucun droit à faire valoir sur les sommes encaissées par la SWISSAIR pour rapatrier d'Egypte en Europe des ressortissants de divers pays.

Il est entendu que cette action se justifie exclusivement par le désir de la Confédération de contribuer, pour sa part, au rétablissement de la paix dans le Proche-Orient. Elle n'apporte aucune modification au caractère juridique du transport de la Force internationale qui n'implique aucune responsabilité de la Suisse, mais a fait l'objet d'un accord de droit privé entre les Nations Unies et la SWISSAIR.
